

N°2024/024

Nouméa, le 9 février 2024

RECRUTEMENT DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE NOUMÉA RETRAIT DES DOSSIERS DE CONCOURS À PARTIR DU 12 FÉVRIER 2024

Les Nouméens âgés de 12 à 15 ans qui souhaitent suivre une formation de jeune sapeur-pompier sont invités à retirer un dossier d'inscription au concours à partir du lundi 12 février 2024 à la caserne Lucien-Parent.



La formation de jeune sapeur-pompier a pour objectif d'initier les jeunes aux techniques d'intervention des sapeurs-pompiers, leur apprendre le goût de l'effort, l'esprit d'équipe et promouvoir le sens civique. Elle permettra à ceux qui le souhaitent de devenir plus facilement sapeur-pompier volontaire ou professionnel.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

- Résider ou être scolarisé(e) sur les communes du Grand Nouméa
- Être né(e) en 2009, 2010 ou 2011
- Être apte à la pratique d'une activité sportive

- Être motivé(e) pour suivre une formation diplômante
- Être autorisé(e) par les parents ou le tuteur légal à suivre les quatre ans de formation ;

ÉPREUVES DU CONCOURS

- Épreuve de français : dictée d'une dizaine de lignes
- Épreuve de mathématiques (niveau 6^e)
- Épreuves sportives : test d'endurance cardio-respiratoire (dit « Luc-Léger »), test du vertige (monter à l'échelle à coulisse) et parcours adapté à l'opération
- Entretien individuel avec l'encadrement de la section JSP permettant d'estimer la motivation du candidat
-

CALENDRIER

- À partir du **lundi 12 février** : retrait des dossiers de candidature à l'accueil du centre de secours principal Lucien-Parent ou sur le site de la ville de Nouméa (noumea.nc)
- **Vendredi 22 mars** : clôture des dépôts de dossiers de candidature
- **Du samedi 30 au dimanche 31 mars** : épreuves (chaque candidat sera convoqué individuellement par courrier). Tests sportifs, épreuves écrites et entretien individuel.
- **Semaine du 8 avril** : proclamation des résultats avec une liste principale de 16 lauréats et une liste complémentaire de 4 candidats valable 6 mois. Les listes seront communiquées sur le site de la ville de Nouméa.
- **Mercredi 17 avril** : début de la formation (les mercredis après-midis de 13h30 à 17h00, hors vacances scolaires, et certains samedis).

LA FORMATION : UNE ÉCOLE DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

La formation des jeunes sapeurs-pompiers est gratuite ; elle dure quatre ans et porte sur différentes techniques de secours :

- **Prompt secours** : apprentissage des gestes de premiers secours en équipe, sans matériels et avec matériels.
- **Incendie** : apprentissage de la marche générale des opérations et des manœuvres d'incendies.
- **Opérations diverses** : utilisation des matériels pour la protection des biens des personnes (bâches, échelles, etc.).
- **Engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile** : découverte de la corporation des sapeurs-pompiers et son environnement institutionnel au sein de la République et des valeurs de la citoyenneté.

Cette formation permet d'obtenir les diplômes de Premier Secours en Equipe de niveau 1 & 2, la formation initiale de sapeur-pompier au niveau équipier, et prépare au brevet de jeunes sapeurs-pompiers, diplôme qui constitue une unité de valeur reconnue et prise en compte lors du recrutement comme sapeur-pompier volontaire et professionnel.

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements et retrait des dossiers : sur le site noumea.nc et au centre de secours principal Lucien-Parent (51, rue Georges-Clémenceau). Tél. 24 38 19